

produit aucune divergence d'opinion entre M. Viollet-le-Duc et M. de Rivières. Ils conviennent d'un commun accord que la réparation et la restauration des tours constituent la partie la plus intéressante des travaux à entreprendre, au double point de vue militaire et archéologique. Au point de vue militaire, en effet, c'est dans une bonne organisation des tours que gît la sûreté et la vigueur de la défense de l'enceinte; au point de vue archéologique, c'est dans cette partie que sont accumulées les diverses combinaisons défensives de l'ancienne fortification; aussi paraît-il indispensable aux deux délégués de rétablir, réparer et restaurer l'ancien crénelage des tours, les chemins de ronde et les escaliers qui y aboutissent, de dégager les créneaux et de restaurer les communications des tours, soit avec les terre-pleins bas, soit avec les chemins de ronde des courtines adjacentes.

« Les tours de l'enceinte ayant été restaurées depuis la tour n° 5 jusqu'à la porte de l'Aude, il s'agit de continuer ce travail au delà de cette porte. Il y aura lieu de s'occuper, en 1854 et 1855, des tours n° 10, 12, 13, 14 et 15, voisines, du reste, de la partie de l'enceinte intérieure que l'administration des monuments historiques fait restaurer en ce moment, de sorte que, sous peu de temps, on aura ainsi sur ce point de la cité un échantillon complètement restauré des deux enceintes extérieures et intérieures.

« En résumé, pour éviter toute cause de divergence entre le service du génie militaire et l'administration des monuments historiques, il paraît convenable de laisser pour le moment de côté la restauration des courtines, et de se borner à celle des tours, pour laquelle il y a parfaite concordance d'opinion. Quant aux travaux de l'exercice actuel, il reste à terminer ceux en cours d'exécution; la restauration des tours 5, 6 et 7 sera achevée, ainsi que du reste le chef du génie l'avait arrêté, en se bornant à reproduire identiquement les anciens dispositifs.

« On s'occupe aussi du déblai du chemin de ronde, pour mettre en évidence l'ancienne ligne de crénelage, conformément à l'ordre de M. l'inspecteur général du génie.

« Carcassonne, les jour, mois et an que dessus.

« Le Capitaine du génie,

« DE RIVIÈRES.

« L'Architecte attaché à la Commission des monuments historiques,

« E. VIOLLET-LE-DUC. »